



Info sur le licenciement a l'amaible

Par **beran59**, le **19/04/2011** à **12:17**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental pour mon 2eme enfant au sein d'une entreprise de phoning et juste avant mon congé maternité, mon entreprise m'avait changer de poste sans entretien prealable et aucune explcation ne m'a été fourni.

De plus je viens d'apprendre par des collegues que cette entreprise a demmenager en un lieu ou il n'y a pas de transport en commun hors je n'ai pas le permi de conduire et il me sera ainsi tres compliquer d'y retourné.

A ce jour, mon congé parental touche a sa fin et suite aux belles entourloupes faite j'aimerais des informations sur des conditions de licenciement a l'amiabile pour ne pas retourné dans cette entreprise ou la RH n'est pas joignable et leur attitude generale ainsi que leur manque de respect des employés font que je pense uniquement a une reconversion proffessionelle qui m'est pour l'instant impossible

Pouvez-vous, s'il vous plait me renseigner sur mes droits?

Dans l'attente d'une reponse de votre part, je vous prie d'agreer, madame, monsieur, a mes respectueuses salutations

berangere

Par **Cornil**, le **23/04/2011** à **01:11**

Bonsoir bérangère

Tu ne peux imposer un "licenciement à l'amiable", qui s'appelle en fait rupture conventionnelle. Il faut l'accord de l'employeur.

Pour plus de détails sur la rupture conventionnelle, voir:

<http://vosdroits.service-public.fr/F19030.xhtml>

Bon courage et bonne chance

Par **beran59**, le **28/04/2011 à 11:15**

merci, je vais me renseigner sur la question